

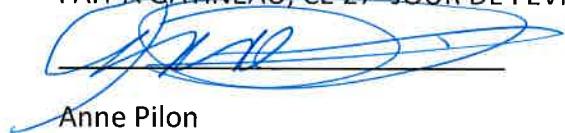
Municipalité de Mulgrave-et-Derry
560, Avenue de Buckingham
Gatineau, Québec

**AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT NO.2024-01 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 2017-012 / BÂTIMENT COMPLÉMENTAIRE**

Avis public est donné ce qui suit :

1. Le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 5 décembre 2024, le règlement: 2024-01 Modifiant le règlement de zonage no. 2017-012 / Bâtiment complémentaire.
2. Les règlements ci-avant mentionnés ont été approuvés par la MRC Papineau le 24 février 2025 et le certificat de conformité ont été délivrés le 24 février 2025. Ce règlement entre en vigueur à la date de délivrance du certificat de conformité. Il est réputé conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC Papineau et aux dispositions du document complémentaire.
3. Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal de Mulgrave-et-Derry, au 560 Avenue de Buckingham, Gatineau.

FAIT A GATINEAU, CE 27^E JOUR DE FÉVRIER 2025



Anne Pilon

Directrice générale adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Anne Pilon, directrice générale adjointe, résidant à Gatineau, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié cet avis en affichant une copie entre 9 h et 16 h, le 27e jour du mois de février 2025, au bureau municipal de Mulgrave-et-Derry et sur le site internet de la municipalité de Mulgrave-et-Derry.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 27e jour du mois de février deux mille vingt-cinq.



Anne Pilon

Directrice générale et greffière-trésorière adjointe